



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 14 avril 2020 à 19 h
Séance virtuelle - webdiffusion seulement**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
M^e Sylvie Parent, Chef de division greffe, performance et informatique
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse d'arrondissement et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier :

- Remerciements aux employés ayant rendu possible la tenue de la séance par conférence téléphonique et webdiffusion
- Crue des eaux
- Appel à la solidarité
- Soutien aux organismes communautaires
- Ménage du printemps

Monsieur Hadrien Parizeau :

- Remerciement aux Montréalais pour le respect des mesures de distanciation sociale
- Importance de l'activité physique dans le respect des mesures de distanciation sociale
- Remerciement aux travailleurs du réseau de la santé

Madame Effie Giannou :

- Remerciement au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville et au CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal pour la création d'une cellule d'urgence
- Remerciement aux organismes communautaires
- Soutien téléphonique pour les aînés (438) 388-0179
- Devenir bénévole (benevolat@cabdc.org)
- Crue des eaux

Madame Nathalie Goulet :

- Remerciements aux employés ayant rendu possible la tenue de la séance par conférence téléphonique et webdiffusion
- Remerciement aux organismes communautaires
- Appel à la solidarité
- Remerciement aux employés du cabinet des élus et de l'arrondissement qui participent aux cellules de crise
- Suivi toponymie – rue des Petits-Chars
- Suivi – planification et sécurisation des intersections

Monsieur Jérôme Normand :

- Suivi – pistes cyclables sur les rues Prieur et Sauriol
- Importance d'encourager le commerce local

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Aucune demande.

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

Période de questions du public.

À 19 h 19, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

- | | |
|-------------------------|---|
| Stéphane Thibault | - Demande de permis et marche à suivre. |
| Christiane Dupont | - Abattage d'arbres sur le domaine privé. |
| Denis Lemieux | - Entreposage au 15, avenue du Ruisseau. |
| Nyvoath Ly | - Entreposage au 15, avenue du Ruisseau (dépôt de photos). |
| Giuseppe Andreoni | - Entreposage au 15, avenue du Ruisseau (dépôt de photos). |
| Frédéric Bataille | - Respect de la distanciation sociale : fermeture de rues et possibilité de rendre la piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb unidirectionnelle vers le nord. |
| Alain Martineau | - Employés cols bleus et cols blancs pour soutenir le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal en période de pandémie. |
| Sylvie Jackson Oljemark | - Entreposage au 15, avenue du Ruisseau. |
| Linda Desrosiers | - Entreposage au 15, avenue du Ruisseau (dépôt de photos).
- Minimum d'espace gazonné à maintenir devant une résidence.
- Stationnement de véhicules récréatifs sur un terrain privé. |
| Vasilios Karagiannidis, | - Vitesse et travaux sur le chemin de Somerset.
- Travaux au parc Lefebvre (ouvrage de rétention Lavigne). |
| Brendan O'Neill | - Marquage des bordures de trottoirs aux intersections. |
| Philippe Vallée | - Déplacements et sécurisation des piétons en période de pandémie. |

Cette période de questions prend fin à 19 h 54.

CA20 09 0098

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 avril 2020.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 avril 2020 en y ajoutant le point suivant :

20.08 Accorder un soutien financier totalisant la somme de 90 000 \$ aux tables de quartier communautaires Solidarité Ahuntsic et Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour l'administration du « Fonds local d'aide aux personnes vulnérables - Mesure exceptionnelle / COVID-19 » auquel contribuent également à hauteur de 90 000 \$ les caisses Desjardins de Sault-au-Récollet-Montréal-Nord (30 000 \$), de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent (30 000 \$) et du Centre-nord (30 000 \$) pour un soutien financier totalisant la somme de 180 000 \$ / Approuver les projets de conventions à cette fin / Imputation à la réserve pour imprévus (1203060018).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA20 09 0099

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2020.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA20 09 0100

Accorder un contrat de gré à gré à 2313-7292 Québec inc. (Discount location d'autos et camions) pour la location de deux camions à benne basculante sans opérateur, avec entretien et accessoires, pour une période de sept mois, pour un montant de 79 677,68 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à 2313-7292 Québec inc. (Discount location d'autos et camions), pour la location de deux camions à benne basculante sans opérateur, avec entretien et accessoires, pour une période de sept mois;
2. d'autoriser une dépense de 79 677,68 \$, taxes incluses;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1203032001

CA20 09 0101

Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Julien inc. pour la réfection majeure du chalet au parc Henri-Julien, l'ajout d'un vestiaire et la construction d'une pataugeoire et de jeux d'eau, pour un montant de 247 138,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-017 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser une dépense totale de 322 138,76 \$, incluant les taxes et les frais incidents.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'approuver un projet de convention par lequel Cardin Julien inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réfection majeure du chalet au parc Henri-Julien, l'ajout d'un vestiaire et la construction d'une pataugeoire et de jeux d'eau, pour une somme maximale de 247 138,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser une dépense de 75 000 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
3. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 322 138,76 \$, incluant les taxes et les frais incidents;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1197058007

CA20 09 0102

Accorder un contrat à 9176-7277 Québec inc. (Go Cube), pour les services de collecte, de transport, de fumigation, d'entreposage, de remisage et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de procédures d'éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de 36 mois, pour un montant de 121 183,65\$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17645 (1 soumissionnaire).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder au seul soumissionnaire 9176-7277 Québec inc. (Go Cube), le contrat pour les services de collecte, de transport, de fumigation, d'entreposage, de remisage et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de procédures d'éviction sur le territoire de l'arrondissement, pour une durée de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 121 183,65\$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-17645;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1207930001

CA20 09 0103

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 900 \$, à trois organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020 / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 900 \$, pour l'année 2020, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020;

Organisme	Projet et période	Montant
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE	Travail de rue Ahuntsic 1 ^{er} janvier - 31 décembre 2020	29 200 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Projet d'intervention ciblée 1 ^{er} janvier - 31 décembre 2020	15 000 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Intervention de milieu HLM jeunesse André-Grasset 1 ^{er} janvier - 31 décembre 2020	23 700 \$

2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1203060016

CA20 09 0104

Accorder un soutien financier additionnel totalisant 70 000 \$, à trois organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet (réf. CA20 09 0020) / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 70 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial :

ORGANISME	PÉRIODE	MONTANT
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST	15 avril 2020 au 31 décembre 2020	10 000 \$
S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY	15 avril 2020 au 31 décembre 2020	20 000 \$
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL	15 avril 2020 au 31 décembre 2020	40 000 \$

2. d'approuver les trois projets d'addenda aux conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers additionnels;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1191388009

CA20 09 0105

Approuver les modifications au Programme de soutien aux initiatives de développement économique de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (réf. CA13 090037) et doter ce programme d'un montant de 80 000 \$ provenant de la réserve développement pour l'année 2020.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver les modifications au Programme de soutien aux initiatives de développement économique de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et doter ce programme d'un montant de 80 000 \$ provenant de la réserve développement pour 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1191388010

CA20 09 0106

Approuver un projet d'entente à intervenir avec la Société en commandite commerciale Crémazie relativement à la construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine en lien avec le projet Ora du Groupe Maurice.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et la Société en commandite Crémazie pour la construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine en lien avec le projet Ora du Groupe Maurice en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (18-038).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1206624001

CA20 09 0107

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 90 000 \$ aux tables de quartier communautaires Solidarité Ahuntsic et Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour l'administration du « Fonds local d'aide aux personnes vulnérables - Mesure exceptionnelle / COVID-19 » auquel contribuent également à hauteur de 90 000 \$ les caisses Desjardins de Sault-au-Récollet-Montréal-Nord (30 000 \$), de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent (30 000 \$) et du Centre-nord (30 000 \$) pour un soutien financier totalisant la somme de 180 000 \$ / Approuver les projets de conventions à cet effet / Imputation à la réserve pour imprévus.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 90 000 \$ aux tables de quartier communautaires ci-après désignées, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour l'administration du Fonds local d'aide aux personnes vulnérables - Mesure exceptionnelle / COVID-19 :
 - Solidarité Ahuntsic 60 000 \$
 - Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) 30 000 \$
2. d'approuver les projets de convention, entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1203060018

CA20 09 0108

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 29 février 2020.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 29 février 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1203757004

CA20 09 0109

Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au Programme des installations sportives extérieures (PISE) 2019-2021 et le dépôt du projet pour le réaménagement du skate park au parc Ahuntsic et la réfection de la surface synthétique au parc Marcelin-Wilson.

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme des installations sportives extérieures (PISE);

Attendu que le projet d'aménagement de l'aire du skate park au parc Ahuntsic pourra bénéficier d'une aide financière dans le cadre de ce programme;

Attendu que le projet de réfection de surface de soccer synthétique au parc Marcelin-Wilson pourra bénéficier d'une aide financière dans le cadre de ce programme;

Attendu que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville confirme sa participation financière aux projets;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au Programme des installations sportives extérieures (PISE) 2019-2021 et le dépôt du projet pour le réaménagement du skate park au parc Ahuntsic et la réfection de la surface synthétique au parc Marcelin-Wilson;

d'autoriser le directeur du développement du territoire ou le chef de division - études techniques à signer, au nom de l'arrondissement, tout document afférent auxdits projets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1191616004

CA20 09 0110

Autoriser une dépense de 100 000 \$ pour contribuer au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide du Grand Montréal en 2020, et ce, à même la réserve pour imprévus de l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser une dépense de 100 000 \$ pour contribuer au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide du Grand Montréal en 2020;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1200356003

CA20 09 0111

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation d'une partie de l'immeuble portant le numéro 9515, rue Saint-Hubert à des fins d'activités communautaires, socioculturelles et commerciales - Lot 2 497 668 du cadastre du Québec - Zone 1402.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 326 (usages autorisés dans un secteur où est autorisée, comme catégorie d'usage principale, la catégorie E.7(1), un premier projet de résolution à l'effet :

- d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 497 668 du cadastre du Québec et portant le numéro 9515, rue Saint-Hubert, l'autorisation d'occuper une partie de l'immeuble à des fins d'activités communautaires et socioculturelles, d'atelier d'artistes et d'artisans, de centre d'activités physiques, d'école d'enseignement spécialisé, de bureau, de restaurant, de commerce de détail, d'agriculture urbaine et de jardin communautaire, aux conditions suivantes :
 - l'occupation des espaces extérieurs devra se faire à l'intérieur des limites de terrain indiquées au plan joint en annexe de la présente résolution;
 - aucune modification extérieure au bâtiment ne devra être effectuée sans avoir fait l'objet d'une approbation en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE

Plan numéroté 1/1 préparé par la Ville de Montréal, daté du 31 janvier 2020 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 13 mars 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1204039004

CA20 09 0112

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser le développement de la dernière phase d'un centre commercial sur les lots 2 985 071, 2 985 076 et 2 349 642 du cadastre du Québec (9187, boulevard de l'Acadie - Marché central) - Zones 1302 et 1310.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.3 et 12.4 (hauteur maximale), 21.1 et 87.2 (dépassements autorisés), 34.1 (coefficient d'occupation du sol minimal et maximal), 40.1 (taux d'implantation au sol minimal et maximal), 49.1 (mode d'implantation imposé par les bâtiments voisins), 50.1 et 66.1 (marges prescrites), 132.1 et 132.2 (usages prescrits), 170 (superficie maximale d'un établissement commercial), 335.1 et 336 (saillie dans les marges), 389 (nombre minimal d'arbres à planter), 418.2 (pourcentage minimal de verdissement d'un terrain), 543 (nombre minimal d'unités de chargement), 546 et 558 (localisation d'une aire de chargement), 571 (localisation d'une aire de stationnement) et 603 (voie d'accès à une aire de stationnement et une intersection de deux voies publiques) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et de l'article 11.1 (condition d'émission d'un permis de construction) du Règlement sur les opérations cadastrales (O-1) un premier projet de résolution à l'effet :

- d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 2 985 071, 2 985 076 et 2 349 642 du cadastre du Québec (9187, boulevard de l'Acadie), l'autorisation de développer la dernière phase d'un centre commercial aux conditions suivantes :
 - l'implantation et la volumétrie des bâtiments doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
 - l'aménagement des aires de stationnement extérieures doit être conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-101, A-102, A-103, A-104, A-105 et A550, datés du 26 février 2020 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 16 mars 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1194039012

CA20 09 0113

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser en cour avant du bâtiment portant le numéro 12520, avenue Albert-Prévost, l'installation d'une piscine et d'une clôture d'une hauteur maximale de 1,8 mètre - Lot 2 378 306 du cadastre du Québec - Zone 1024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 347 (piscine extérieure dans la cour avant) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), et l'article 6 (hauteur de clôture) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., chapitre C-5), un premier projet de résolution à l'effet :

- d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 378 306 du cadastre du Québec, et portant le numéro 12520, avenue Albert-Prévost, l'autorisation d'installer en cour avant de l'immeuble une piscine extérieure et une clôture, aux conditions suivantes :
 - l'installation de la piscine et de la clôture doivent être substantiellement conformes au plan de l'annexe A;
 - la clôture doit avoir une hauteur maximale de 1,8 mètre et est autorisée, en cour avant, sur le lot 2 378 306 du cadastre du Québec donnant sur l'avenue Philippe-Rottot.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans (2) préparés par la firme BMA, architecture de paysage, datés du 13 août 2019, révisés le 18 mars 2020 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 18 mars 2020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1201066007

CA20 09 0114

Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017).

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 mars 2020;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 9 mars 2020;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017) (RCA05 09017-6).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1201940001

CA20 09 0115

Désigner respectivement à titre de mairesse suppléante et de maire suppléant de l'arrondissement la conseillère Nathalie Goulet pour les mois de mai et juin et le conseiller Jérôme Normand pour les mois de juillet et août 2020.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de désigner respectivement à titre de mairesse suppléante et de maire suppléant de l'arrondissement la conseillère Nathalie Goulet pour les mois de mai et juin et le conseiller Jérôme Normand pour les mois de juillet et août 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1204212001

CA20 09 0116

Déposer le procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement concernant la résolution CA19 09 0255, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 11 novembre 2019 (référence 1196624008).

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), une copie du procès-verbal de correction signé le 11 mars 2020 concernant la résolution CA19 09 0255, consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 11 novembre 2019.

60.01 1204212003

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.01

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du mardi 14 avril 2020 est levée à 20 h 04.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement